SAPB

Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne

L'apiculture professionnelle

La situation de l' apiculture en France et en Bretagne

La France compte environ 54 000 apiculteurs, 1 million de ruches, pour une production de 20 000 tonnes de miel, ce qui la place au quatrième rang des pays producteurs européens. 78,3 % des volumes sont produits par des apiculteurs et apicultrices possédant plus de 50 ruches. La vente directe représente 40 % des volumes produits. Les Français consomment environ 40 600 tonnes de miel, ce qui signifie qu'il est nécessaire d'importer du miel (d'Espagne, de Chine et d'Ukraine pour la moitié des volumes importés). En 2017, la France a importé plus de 35 500 tonnes de miel, et a exporté 5 080 tonnes. Par conséquent, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à environ 30,5 milliers de tonnes pour 83,5 millions d'euros.

En Bretagne on comptait en 2017 3 801 apiculteurs ont déclaré 58 145 colonies. Sur les 149 apiculteurs déclarant plus de 50 ruches, 101 en possèdent entre 50 et 199, et 48 en possèdent plus de 200. 780 tonnes de miels ont été produites en Bretagne, bien loin de l'Occitanie qui à la même période produisait 4000 tonnes de miels soit 21% de la production hexagonale.

La surmortalité des abeilles

Depuis les années 1990 et l'arrivée de pesticides extrêmement nocifs pour les abeilles les taux de mortalités frôlent les 30 %. Quasiment un tier des colonnies d'abeilles qui disparaissent chaque année.

Certains sont interdits, mais d'autres prendront le relais et seront tout aussi néfastes.
Les pesticides dans leur ensemble peuvent tous perturber les insectes pollinisateurs, les herbicides participent à la raréfaction de leurs ressources alimentaires et peuvent avoir une certaine action insecticide.

Certains fongicides peuvent également engendrer des troubles s'ils sont associés à des insecticides peu dangereux.

Les insecticides sont les pesticides les plus fortement impliqués dans les dommages infligés à la faune pollinisatrice. Leur action peut être directe, mais elle est assez souvent indirecte par les résidus déposés sur les plantes, contaminant la nourriture des insectes mellifères : pollen et nectar. Divers symptômes affectent les adultes, la survie des insectes cachant parfois des conséquences sublétales des traitements, affaiblissant leur potentiel de reproduction. L'action des insecticides sur les stades immatures est d'autant plus insidieuse qu'elle est obligatoirement différée. De plus nous savons que les cocktails de pesticides peuvent souvent décupler leur nocivité.

Comment soutenir les abeilles, les apiculteurs et les apicultrices ?

Avec des taux de mortalités aussi élevés les apiculteurs et apicultrices professionnel·les ont un rôle majeur dans le maintien des abeilles. Si les abeilles n'ont pas encore totalement disparut de nos territoires c'est en grande partie trace au travail d'élevage et de reproduction des apiculteurs et apicultrices.

Pour les soutenir il est important d'attacher une attention particulière au miel et autre produits de la ruche que l'on consomme. Il faut donc soit acheter son miel directement aux apiculteurs et apicultrice,s soit être particulièrement vigilant·e sur l'étiquetage du miel et bien contrôler son origine en interrogeant les vendeurs·euses.

Il faut tendre au maximum vers la consommation d'une alimentation sans pesticide et soutenir un changement profond en matière d'agriculture, soutenir et développer des projets de sauvegarde de l'environnement, etc.

Le maintien de la biodiversité doit être une priorité. Ainsi nous ne pouvons que vous conseiller de laisser les fleurs pousser dans vos jardins, de planter des haies dans vos champs et sur vos terrains, de semer des jachères favorisant ainsi les insectes pollinisateurs.

Vigilance sur l'étiquetage des miels

Il faut être particulièrement vigilant·e sur l'étiquetage des miels. Alors que la France produit moins de 50 % du miel consommé ici, 75 % des consommateurs pensent acheter du miel français. Il y a globalement un déficit d'information et certaines marques jouent sur les mots. Ainsi la présence du terme « apiculteur » sur une étiquette n'implique pas que celui-ci soit réellement vendu par un·e apiculteur·trice.

Le SAPB et ses projets

le SAPB (Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne) a été créé le 18 novembre 1979 à Pontivy.

Le syndicat a pour mission de défendre la profession, les abeilles et la biodiversité. Il a vocation à fédérer les apiculteurs et apicultrices de Bretagne, a défendre les intérêts généraux et particuliers de la profession, de resserrer les liens de solidarité entre apiculteurs·trices. Le SAPB s'inscrit dans une démarche active visant à maintenir un environnement viable pour les abeilles et le métier d'apiculteur. Il mène des actions, mobilisations et initiatives en ce sens.

Nos projets

Nous avons d'ores et déjà commencé à développer une « pépinière d'essaims » pour soutenir l'installation de nouveaux·elles apiculteurs et apicultrices. L'idée est de prêter sur deux ans des essaims pour leur permettre de développer rapidement leur exploitation, avec une dépense minimale.

Afin de récolter des données sur la situation de nos ruches et sur notre environnement le syndicat a lancé un programme d'analyses de cire, de miel, de pollen. Ces analyses coûtent chères et nous avons besoin de moyens pour les financer.
Vous pouvez soutenir ces projets en faisant un don au SAPB.

Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne
sapb@apipro-ffap.fr www.apipro-ffap.fr/sapb
06 44 79 72 47